



Syndicat des eaux du plateau des Rousses

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021 A 18H30

Présents :

- **Les Rousses** : Alain DESPREZ – Isabelle ARBEZ
- **Bois d'Amont** : Christiane GROS
- **Prémanon** : Laurent MERAT – Benoit LABOURIER
- **Lamoura** : Guillaume TERRAL – Natacha BIGAN
- **Lajoux** : Denis MIQUEL
- **Septmoncel** : Nicolas GINDRE

Absents : Edwige Morel (pouvoir à Denis MIQUEL) – Guy LACROIX (pouvoir à Christiane GROS) – Raphaël PERRIN

Secrétaire de séance : Christiane GROS

Le 28 septembre 2021 à 18h30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil municipal de la Mairie de Les Rousses – 281, rue Pasteur, sous la présidence de Alain DESPREZ, Président.

M. le Président présente les participants : M. Coin, directeur adjoint au directeur régional de SUEZ et M. LE CORRE, représentant le cabinet IRH.

M. le Président remercie les membres de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2021**
- 3. Rapport du Président sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020**
- 4. Intervention de M. COIN, Adjoint à la Directrice de l'Agence Saône et Loire Jura de SUEZ :**
 - **point sur les impayés et procédures de recouvrement en cours**
 - **bilan comptable et financier des Unités Logements**
- 5. Convention de servitude de passage de canalisations d'eau potable en terrain privé avec M. Franck UHLEN**
- 6. Questions et informations diverses**

M. le Président propose d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Groupement de commande avec le Syndicat Mixte du Haut-Jura concernant les travaux de renouvellement/déplacement du réseau d'eau potable montée des Rivières – commune de Prémanon : signature du marché avec l'entreprise DI LENA
- demande de subvention à l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à projets « Rebond eau biodiversité Climat 2020-2021 » concernant des travaux secteurs Lajoux et Montée des Rivières

Le Comité syndical accepte à l'unanimité l'ajout de ces deux questions à l'ordre du jour.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le Comité syndical désigne à l'unanimité Christiane GROS secrétaire de séance.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le Comité syndical **APPROUVE A L'UNANIMITE** le compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2021.

3 – Rapport du Président sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020

Le rapport établi avec le concours du Cabinet IRH pour l'année 2020 sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable est présenté par M. LE CORRE, représentant le cabinet IRH.

Arrivée de Benoit LABOURIER à 18h37.

M. le Président précise que la population augmente régulièrement entre 2017 et 2020 de 1.8%/an compte tenu de la dynamique économique due à la situation frontalière. Mais en parallèle, on constate une baisse de la consommation par habitant suite à la crise sanitaire et à la baisse de consommation des gros consommateurs.

On constate une baisse relative du rendement même si on reste dans les obligations législatives et contractuelles du délégataire. SUEZ explique 3 éléments qui entrent en compte : une fuite non réparée à cause du confinement, l'impact des purges sur le réseau lors des colorations d'eau et les eaux de process suite à la mise en route du nouveau processus de potabilisation de la station de traitement (eaux de service) en 2020.

Le prix de l'eau est de 2.80€/m³. Par comparaison, pour une facture type de 120 m³, le tarif est le suivant :

- 333 € aux Rousses ;
- 435 € à Bellefontaine avec le même nombre de km de réseaux mais moins de contributeurs ;
- 237 € à Morez mais une population plus importante et moins de km de réseaux.

Le prix de l'eau dépend du nombre d'abonnés et de la longueur du réseau.

Laurent MERAT demande si les travaux qui ont pris du retard durant la période de confinement ont été rattrapés.

M. COIN indique qu'entre le 15/03/20 et le 11/06/20, période de confinement, SUEZ a mis en œuvre son Plan de Continuité d'Activité (P.C.A) pour protéger ses salariés et ils ne réalisaient que les opérations urgentes. Ensuite, les équipes ont été mobilisées pour rattraper le retard dans les travaux, mais il n'a pas été possible de rattraper l'eau qui a coulé, ce qui explique les 78% de rendement du réseau.

M. le Président précise qu'il ne faut pas confondre ce qui relève des attributions de SUEZ et ce qui relève de la responsabilité du SIE : les travaux de renouvellement de conduite sont de la compétence du SIE et ils ont été réalisés en 2020.

Natacha BIGAN demande pourquoi les habitants de la station sont considérés comme des gros consommateurs.

M. LE CORRE répond que la consommation de l'usine a été importante, mais on retrouvera l'année prochaine les volumes habituelles.

On tend vers du 90-100 m³/an pour une famille de 2 adultes et 2 enfants : on est dans la moyenne qui est de 92.5 m³/an (voir doc)

M. le Président rappelle que les volumes prélevés étaient de 1 millions de m³ en 2009 et aujourd'hui, on est à 811 274 m³, soit une baisse de 20%.

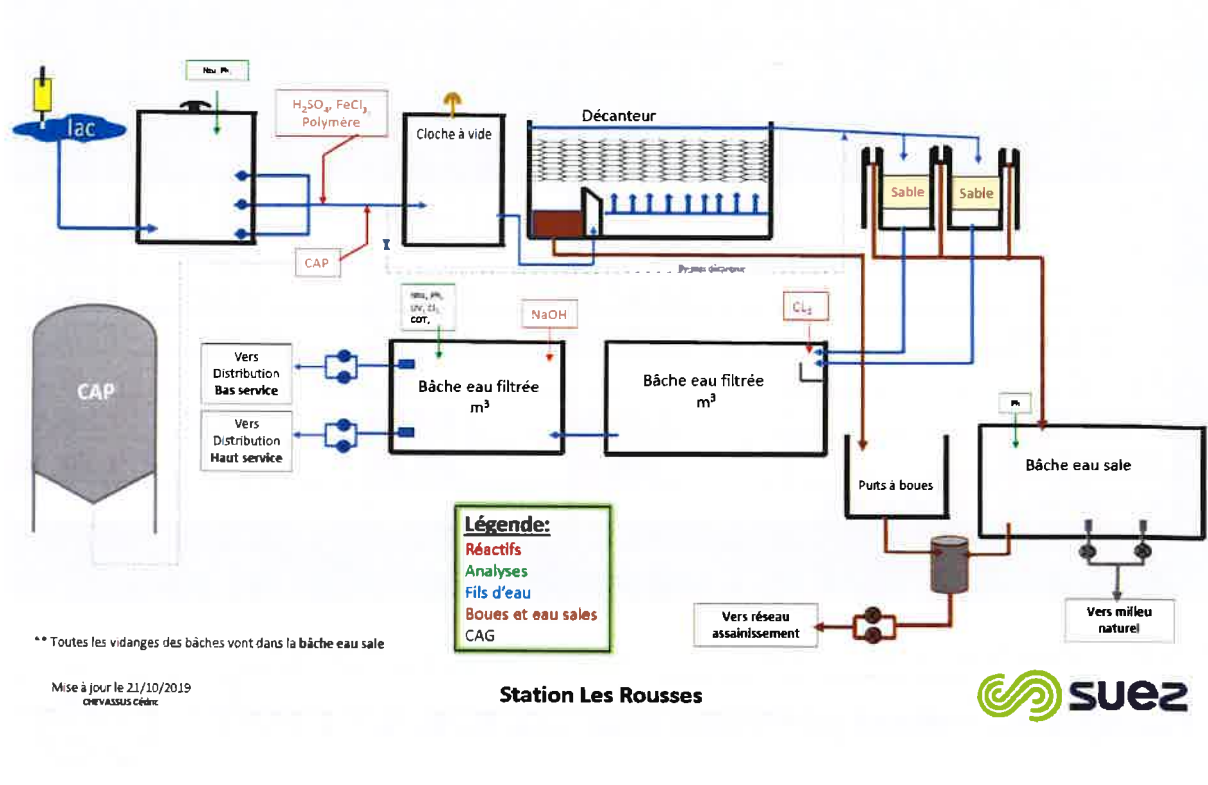
Avant la mise en service de l'usine, on a utilisé 50 000 m³ d'eau de process et aujourd'hui on est 76 000 m³ mais cela va revenir à la normal. Par ailleurs, on a augmenté les volumes de service dus à l'effet de coloration de l'eau qui a entraîné des purges du réseau.

Christiane GROS fait part d'un goût au niveau de l'eau.

M. COIN répond que rien n'a changé au niveau du process concernant le goût : cela vient peut-être du marnage dans le réservoir de Bois d'Amont. Un contrôle sera réalisé.

Laurent MERAT demande des explications concernant l'origine des eaux colorées.

M. COIN présente le synoptique de l'usine et précise ce qui est existant et ce qui a changé dans le process de traitement de l'eau avec la nouvelle usine :



Auparavant, nous avons des problèmes de non-conformité concernant le Carbone Organique Total et l'Agence Régionale de Santé a mis en demeure le SIE de réhabiliter le process de potabilisation de l'eau potable. Les produits de traitement utilisés se retrouvent dans les boues (chlorure ferrique). Dans le réseau, le chlore gazeux se mélange avec le chlorure ferrique et cela provoque une coloration de l'eau. Les analyses de l'eau ont toujours été conformes aux références et limites de qualité : pour éviter la coloration de l'eau, il est utilisé moins de 50 microgrammes/litre de chlorure ferrique sur l'eau filtrée (plafond autorisé 200 microgrammes/litre)

Certaines conduites ont de gros diamètre et lorsqu'il y a peu de clients (automne, printemps), l'eau stagne un peu plus. Avec l'augmentation soudaine de la population entraînant de forts tirages, le dépôt qui s'est formé dans les canalisations pendant les périodes creuses se mélange à l'eau. Pour y remédier, SUEZ purge avant l'arrivée de la population pour éviter ce phénomène.

Le Comité Syndical prend acte de ce rapport 2020 sur le prix et la qualité des services de distribution publique d'eau potable.

4 – Intervention de M. COIN, Adjoint à la Directrice de l'Agence Saône et Loire Jura de SUEZ :

- point sur les impayés et procédures de recouvrement en cours

M. le Président indique que nous avons un taux de 1.53% d'impayés, en légère diminution par rapport à l'année précédente, mais au-dessus par rapport à 2018-2019. C'est la tendance nationale et cela représente environ 30 000 € pour les impayés supérieurs à 6 mois :

Impayés

Somme de Montant TTC rest:	+ d'1 an	+ de 2 ans	+ de 3 mois	+ de 6 mois
BOIS D AMONT	7 067,69	3 229,41	99,76	10 927,40
LAJOUX	5 398,17		117,95	1 285,09
LAMOURA	12 727,11	6 567,26	623,26	7 164,21
LES ROUSSES	22 568,55	2 175,37	1 738,37	7 878,95
MIJOUX				42,27
PREMANON	3 570,90	2 552,29	60,38	2 244,51
SEPTMONCEL	998,45	585,20		1 032,78
SEPTMONCEL LES MOLUNES				
Total général	52 330,87	15 109,53	2 639,72	30 575,21

M. COIN explique le processus de mise en recouvrement mise en œuvre par SUEZ :

Exemple d'un client particulier avec une facture > à 250 €



Le Jour J est édité la facture faisant courir la date limite de paiement à 15 jours plus tard. (= date d'exigibilité)
Date Exigibilité + 1 jour sauf week end et jours fériés. Déclenchement du Plan de relance de la dette.

J + 1 jour, le client reçoit un avis d'information par mail ou par SMS.

J + 7 jours, le client reçoit par courrier une relance simple.

J + 13 jours, le client reçoit un avis d'information par mail ou SMS avant mise en demeure.

J + 19 jours, le client reçoit par courrier une mise en demeure et facturation des frais.

J + 25 jours, le client est relancé par téléphone.

J + 39 jours, déclenchement d'une activité Terrain pour recouvrement et facturation des frais de déplacement.

J + 45 jours, le client reçoit par courrier un dernier avis avant contentieux

Durée du plan du plan de recouvrement amiable = 45 jours (entre date d'ouverture et date de clôture)

En cas de non recouvrement malgré ces différentes relances, 6 jours après : envoi du dossier à un cabinet de recouvrement et / ou à un huissier de Justice.

Si la procédure de recouvrement amiable ou judiciaire se solde par un certificat d'irrecouvrabilité (à la suite de l'action de l'huissier de Justice, par exemple) le passage en perte est réalisé dès réception du certificat.

Le certificat d'irrecouvrabilité ainsi que toutes les pièces permettant de justifier nos tentatives de recouvrement sont conservées dans un dossier « contentieux »

Benoit LABOURIER pense que c'est compliqué pour les personnes âgées ou isolées qui paient des frais et qui n'ont pas de moyens de communication ou qui ne font pas attention aux échéances.

M. COIN répond que SUEZ peut supprimer certains frais pour des cas particuliers.

Pour le Village Vacances de la Station des Rousses situé à Lamoura, le compteur d'eau a été fermé et démonté.

- bilan comptable et financier des Unités Logements (UL)

M. le Président rappelle le contexte : l'association de l'Amicale des loueurs de meublés a attiré l'attention du SIE sur l'inéquité dans l'attribution des UL car beaucoup ne la payait pas. Un meilleur recensement des UL a été réalisé : copropriétés et loueurs de meublés.

Il s'agit d'un rapport d'étape, non définitif car les factures ont été envoyées en juillet. Toutes les personnes dont la situation a changé ont reçu un courrier leur demandant de se manifester pour préciser leur situation. Il y a eu peu de remarques. Les recensements ne sont pas terminés.

Entre 2020 et 2021, 269 UL supplémentaires ont été recensées et facturées.

Pour les gîtes, les centres de vacances et les hôtels, la règle a changé : il est appliqué 1Ul pour 6 chambres (et non plus 6 lits).

M. COIN présente un tableau du nombre d'UL à date du 28/09/21 et ne garantit pas ces chiffres car la facturation n'est pas terminée, des clients n'ont pas encore payés :

Unités Logements			
Communes	2019	2020	2021
BOIS D AMONT	197	221	240
LAJOUX	54	50	56
LAMOURA	170	175	231
LES MOLUNES			2
LES ROUSSES	1 732	1 569	1 697
MIJOUX			1
PREMANON	657	809	840
SEPTMONCEL	18	21	47
Total général	2 828	2 845	3 114

M. le Président précise que le Comité syndical étudiera à la fin de la facturation l'affectation de ces recettes supplémentaires.

M. COIN précise qu'une nouvelle enquête a eu lieu en janvier 2021, des courriers ont été adressés en mars et un délai a été donné jusqu'en mai pour donner la réponse à Morez : environ 20 personnes ont contesté. Dans ce cas, les UL sont réajustées.

M. le Président donne la parole aux représentants de l'association de l'Amicale des loueurs en meublés et un débat s'engage sur les UL durant 35 minutes.

M. le Président rappelle que le Comité syndical a traité ce sujet sérieusement depuis sa mise en place : de nombreuses réunions de travail ont eu lieu sur ce sujet et le SIE souhaite poursuivre en ce sens afin d'affiner le nombre d'UL dues à la collectivité et au délégataire.

5 – Convention de servitude de passage de canalisations d'eau potable en terrain privé avec M. Franck UHLEN

M. le Président propose au Comité syndical de l'autoriser à signer une convention de servitude de passage de canalisation d'eau potable pour le passage de canalisations sur la parcelle suivante :

Commune	Nom	Parcelles	Emprise en ml
LAMOURA Chemin des Marmottins	UHLEN Franck	Section AH n° 302	10

Après en avoir délibéré, le Comité syndical **AUTORISE A L'UNANIMITE** M. le Président à signer la convention de servitude de passage d'une canalisation d'eau potable sur la parcelle cadastrée section AH n°302 commune de LAMOURA avec M. Franck UHLEN.

6 - Groupement de commande avec le Syndicat Mixte du Haut-Jura concernant les travaux de renouvellement/déplacement du réseau d'eau potable montée des Rivières – commune de Prémanon : signature du marché avec l'entreprise DI LENA

Nicolas GINDRE, Vice-Président, présente les travaux réalisés en 2021 :

Programme HT	N° bon de commande	Objet	Acompte 1	Acompte 2	DGD
2021 : 247 489,37	1	LES ROUSSES Renouvellement canalisation secteur La Doye	135 983,09	61 996,03	241 656,87

2021 :	221 180,00	2	LES ROUSSES La CURE détournement construction Jump Immobilier	123 846,59	45 531,00	
2021 :	84 110,64	3	LES ROUSSES Renouvellement canalisation montée du Noirmont	67 246,61	13 233,80	80 480,41
2021 :	163 006,98	4	LES ROUSSES Renouvellement canalisation secteur route Internationale	40 803,09		
2021 :	166 465,67	5	Les ROUSSES Renouvellement/détournement canalisation Les Rivières	41 700,30	92 473,04	166 322,06
2021 :	9 902,67	6	SEPTMONCEL Suppression d'une antenne DN60 le long de la RD 436	9 902,67		
2021 :	8 711,00	7	LAMOURA Renouvellement d'une antenne Chemin des Foueneurs			

M. le Président rappelle que le Comité syndical l'a autorisé par délibération n° 2021-2-14 du 1^{er} juillet 2021 à signer la convention de groupement de commande publique avec le Syndicat Mixte du Haut-Jura pour des travaux dans le secteur des Rivières à Prémanon.

Suite à la consultation des entreprises par le Syndicat Mixte, 3 entreprises ont remis une offre dans les délais :

- LACOSTE de EVILLERS (25)
- DI LENA And Co des ROUSSES (39)
- GOYARD à NANCHEZ (39)

Pour mémoire, la hiérarchie des critères de jugement des offres est précisée dans le Règlement de Consultation, cette hiérarchisation est la suivante :

- 1) Valeur Technique de l'offre 50%
- 2) Prix des Prestations 40%
- 3) Délais de réalisation 10%

Concernant le critère de jugement sur la valeur technique, toutes les entreprises ont donné satisfaction.

Concernant le critère de jugement sur le prix, des erreurs de correspondance entre le bordereau et le devis ont été relevées dans l'offre de l'entreprise DI LENA pour les références suivantes :

- DEVIS SIE PDR/Partie Branchement/Poste 1.29.3
- DEVIS SIE PDR/Partie Branchement/Poste 3.2.10

Estimation pour l'eau potable : 248 520 € HT

Montant des offres après vérification et correction exprimés en € H.T :

		SIE PDR	SMHJ	TOTAL
1	LACOSTE	210 404,59 €HT	418 560,80 €HT	628 965,39 €HT
2	DI LENA	209 563,26 €HT	332 228,58 €HT	541 791,84 €HT
3	GOYARD	205 101,20 €HT	400 756,89 €HT	605 858,09 €HT

C'est l'entreprise DI LENA qui a présenté l'offre la plus économiquement basse pour l'ensemble des travaux.

Concernant le critère de jugement des délais d'intervention, c'est l'entreprise LACOSTE qui a présenté le meilleurs délai.

En conclusion, c'est l'offre de l'entreprise DI LENA qui obtient la meilleure note.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical **AUTORISE A L'UNANIMITE** M. le Président à signer le marché avec l'entreprise DI LENA pour un montant de 209 563.26 € HT dans le cadre du groupement de commande avec le Syndicat Mixte du Haut-Jura.

7 – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à projets « Rebond eau biodiversité Climat 2020-2021 » concernant des travaux secteurs Lajoux et Montée des Rivières

M. le Président propose au Comité syndical de l'autoriser à demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau concernant les travaux suivants :

commune	nom de l'opération	montant des travaux	rémunération concepteur	divers et imprévus	total par secteur HT
PREMANON	Renouvellement/détournement du réseau d'eau potable montée des Rivières – Poste 3	248 520.03			248 520.03
PREMANON	Renouvellement/détournement canalisation secteur Montée des Rivières hors chantier assainissement	198 567.75			198 567.75
LAJOUX	Renouvellement/détournement de la canalisation secteur ferme du Magnard	58 770.28	1 586.80	3 642.93	64 000.00
TOTAL		505 858.06	1 586.80	3 642.93	511 087.78

Le Comité Syndical,

Vu le projet élaboré par le maître d'œuvre le Cabinet MERLIN,

Considérant que les travaux programmés sont destinés à transférer les canalisations d'eau sous le domaine public et à profiter de travaux en commun avec le Syndicat Mixte du Haut-Jura pour des travaux d'assainissement,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE A L'UNANIMITE ce projet ainsi que le plan de financement mis en place et s'engage contractuellement avec le Département à :

- ♦ Réaliser les travaux subventionnés dans un délais de deux ans selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- ♦ Mobiliser la part résiduelle restant à la charge du syndicat,
- ♦ Respecter le règlement départemental,
- ♦ Entretien et maintenir en bon état de fonctionnement les ouvrages construits avec l'aide du département,

En conséquence, demande à l'Agence de l'eau RMC l'inscription de cette opération sur le programme pluriannuel de travaux, dans le cadre de l'amélioration de la desserte en eau potable.

SOLLICITE l'autorisation de préfinancer les travaux car ceux-ci conditionnent l'avancement de projets communaux ou privés (détournements) ou le remplacement de canalisations vétustes.

AUTORISE M. le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

8 – Questions et informations diverses

M. le Président remercie les membres de l'assemblée d'être présents et de leur collaboration.

Il souhaite remercier principalement et chaleureusement le Vice-Président Nicolas GINDRE pour son soutien et son expérience des syndicats et des réseaux.

Séance levée à 20h39

La Secrétaire de séance
Christiane GROS




Le Président,
Alain DESPREZ

